



Schweizerische Post-, Telephon- und Telegraphenbetriebe  
 Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses  
 Azienda svizzera delle poste, dei telefoni e dei telegrafi

Generaldirektion Direction générale Direzione generale

Unsere Adresse Wertzeichenabteilung  
 Notre adresse Ostermundigenstrasse 91  
 Nostro indirizzo 3000 Bern 29  
 ☎ (031) 621111

Telegramm-Adresse Postgen  
 Adresse télégraphique  
 Indirizzo telegrafico

Postcheckkonto N° 30-1030  
 Compte de chèques postaux  
 Conto corrente postale

Département politique fédéral  
 Direction des organisations  
 internationales

3003 B e r n e

Ihr Zeichen  
 Votre référence  
 Vostro riferimento

0.141.0

0.141.301.0

Ihre Nachricht vom  
 Votre communication du  
 Vostra comunicazione del

- QJ/es

Unser Zeichen  
 Notre référence  
 Nostro riferimento

5634.50

Rückfrage  
 Rappel  
 Richiamo

☐

Datum  
 Date  
 Data

30-1-1976

Gegenstand  
 Objet  
 Oggetto

Timbre-poste spécial CERN

an2	QJ	KD	ZR QJ	30-1-1976
Datum	22	2.2		
Visa		KD	✓	
EPD		3001.76		17
Ref.	0.141.0			

Monsieur le Directeur,

La lettre que vous avez adressée à M. le Directeur général Nobel nous a été transmise afin que nous y répondions directement. Nous avons donc l'honneur de vous communiquer ce qui suit:

Ainsi que nous l'avons expliqué au CERN dans notre réponse à sa lettre du 24 mai 1974, les requêtes concernant l'émission de timbres-poste spéciaux sont extrêmement nombreuses. Les valeurs de taxe disponibles se trouvent année après année confrontées à un nombre de demandes plusieurs fois plus élevé. Nous devons ainsi opérer le choix selon des critères très stricts. A cela s'ajoute que les programmes d'émission de timbres sont déjà arrêtés tant pour 1976 que pour 1977, après avoir été approuvés par le Chef du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie. Il est en conséquence pratiquement impossible de changer quoi que ce soit pour l'année en cours, les timbres étant du reste en grande partie déjà imprimés. Quant à une surcharge du timbre CERN créé en 1966, il ne saurait en être question, car les cylindres d'impression n'existent plus.

L'Entreprise des PTT suisses a - ainsi que nous l'avons déjà mentionné - émis un timbre-poste spécial CERN en 1966; c'était à notre

**Bitte**

- In Ihrer Antwort unser Zeichen erwähnen;
- Korrespondenzen dienstlich, nicht persönlich, adressieren;
- In einem Brief nur eine Angelegenheit behandeln.

**Prière**

- d'indiquer notre référence dans votre réponse;
- d'adresser vos correspondances au service et non pas à des personnes déterminées;
- de ne traiter qu'une seule affaire par lettre.

**Favorite**

- indicare il nostro riferimento nella vostra risposta;
- indirizzare le vostre corrispondenze al servizio e non a determinate persone;
- trattare un unico affare in una lettera.



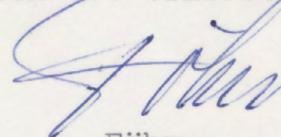
- 2 -

connaissance le seul pays-membre à l'avoir fait à l'époque. Les projets de la France et de la République fédérale d'Allemagne pour 1976/77 n'ont pour signification que de montrer que ces deux pays sont solidaires de la Suisse. Le fait que nous soyons pleinement conscients de l'importance des organisations internationales pour notre pays en général et pour la ville de Genève en particulier se trouve confirmé par les divers timbres spéciaux émis au cours des dernières années, ainsi par exemple 100 ans UIT (1965), 50 ans OIT (1969), 25 ans ONU (1970) ou 100 ans UPU (1974). Mais nous doutons fort qu'un nouveau timbre "CERN", dix ans seulement après le premier, puisse obtenir l'effet de propagande attendu. Il faut en effet songer que dans l'intervalle le peuple suisse a été fortement sensibilisé, en ce qui concerne la recherche et les applications dans le domaine atomique, par les discussions relatives aux centrales nucléaires dont on réalise ou envisage la construction. Il faut donc craindre que le timbre proposé par le CERN - et dont vous soutenez l'idée - pour marquer la mise en service de l'accélérateur géant 300 GeV, ne manque tout au moins partiellement son but véritable, soit faire connaître le CERN et les possibilités d'utilisation pacifique de l'atome.

Toutes ces raisons font que nous nous trouvons actuellement dans l'impossibilité de revenir sur la suggestion formulée par le CERN. Nous le regrettons et vous prions de vouloir bien expliquer au requérant quelle est notre position, ce pourquoi nous vous remercions par avance.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DIRECTION GENERALE DES PTT  
Division des timbres-poste:



Föhn